

Garantie de l'équipement connecté

Rocketfish offre au client initial une protection supplémentaire limitée dans le cas où le parasurtenseur est défectueux par suite d'un vice de fabrication ou de matériau, ainsi que pour tout équipement branché sur le parasurten-seur qui serait endommagé. La présente garantie limitée et la garantie de l'équipement connecté confèrent à l'acheteur des droits spécifiques, celui-ci pouvant également disposer d'autres droits qui varient d'un état à l'autre, ou d'une province à une autre. Pour être couvert dans le cadre de la garantie de l'équipement connecté : (a) le client initial doit notifier Rocketfish dans les quinze (15) jours du sinistre pour lequel il envisage de mettre en œuvre la garantie s'appliquant à l'équipement connecté; (b) le parasurtenseur aura été défectueux par suite d'un vice de fabrication ou de matériaux et ce défaut devra avoir été la cause directe et immédiate du dommage; (c) l'équipement connecté devra avoir été endommagé par suite de phénomènes transitoires, d'un pic ou d'une surtension (une « perturbation électrique ») sur une ligne électrique c.a. d'une ligne correctement installée, mise à la masse et conforme aux normes d'alimentation électrique de 120 V des États-Unis et du Canada, ou par une perturbation électrique sur des lignes téléphoniques standard, des lignes de centraux téléphoniques, des liaisons Ethernet ou des câbles coaxiaux qui ont été correctement installés et connectés; et (d) est directement branché et correctement connecté au parasurtenseur dans son état d'origine, c'est à dire qu'il fonctionne correctement quand une perturbation électrique passe par le parasurtenseur et que celle-ci (i) est supérieure à la capacité du parasurtenseur ou qu'elle (ii) endommage le parasurtenseur. En outre, la garantie de l'équipement connecté ne s'applique pas si le parasurtenseur a été mis en service en mode de défaillance ou en non-conformité avec les consignes d'utilisation et les manuels de Rocketfish ou si l'équipement connecté n'a pas été mis en service en conformité avec les instructions et les manuels de son fabricant ou distributeur.

CONDITIONS COMMUNES À LA GARANTIE LIMITÉE ET À LA GARANTIE DE L'ÉQUIPEMENT CONNECTÉ

Bien que la garantie limitée et la garantie de l'équipement connecté soient indépendantes, elles ont en commun les conditions suivantes.

La garantie limitée et la garantie de l'équipement connecté ne s'appliquent que si le client initial :

A correctement connecté le parasurtenseur et l'équipement connecté à des prises murales câblées et mises à la terre correctement (y compris en conformité avec les normes électriques et de sécurité du recueil de normes électriques le plus récent [ANS/NFPA 70]), sans avoir à utiliser d'adaptateurs, de rallonges ou autres connecteurs.

A branché le parasurtenseur directement à la source d'alimentation sans l'avoir mis en série avec un autre parasurtenseur, un adaptateur de mise à la terre, une rallonge ou un autre limiteur de surtensions. Toute installation de ce type annule la garantie limitée et la garantie de l'équipement connecté. A utilisé un emplacement adapté et approprié pour l'utilisation et l'installation du parasurtenseur et l'équipement connecté.

A correctement installé et utilisé le parasurtenseur et l'équipement connecté.

A utilisé le parasurtenseur en toutes circonstances dans le cadre des limites de la capacité en VA du parasurtenseur telle qu'indiquée dans le *Guide d'installation rapide*.

Rocketfish ne couvre ni assume une quelconque responsabilité en toute circonstance, dans les cas suivants :

Perte ou dommages affectant des données, des enregistrements ou des logiciels, la restauration de données ou d'enregistrements ou la réinstallation de logiciels.

Les dommages résultants de causes autres que les perturbations électriques (telles que définies précédemment) sur une ligne d'alimentation électrique c.a. d'une ligne correctement installée, mise à la terre et conforme aux normes d'alimentation électriques de 120 V des États-Unis et du Canada; ou par une perturbation électrique sur des lignes téléphoniques standard, des lignes de centraux téléphoniques, des liaisons Ethernet ou des câbles coaxiaux qui sont correctement installés et connectés.

Les dommages résultants d'un incendie, d'une inondation, du vent, de la pluie, de la montée des eaux, de fuite ou rupture de canalisations, de l'usage abusif ou inadapté ainsi que de la modification du parasurtenseur ou de l'équipement connecté.

Limite des capacités nominales

Les parasurtenseurs sont conçus pour supprimer les interruptions et les effets nuisibles de pointes de tension momentanées (inférieures à 1 ms) ou des chocs de foudre ou autres phénomènes électriques de courte durée. S'il peut être démontré qu'une pointe de tension de plus de 1 ms s'est produite, l'événement sera considéré en dehors des capacités nominales du parasurtenseur et la garantie limitée comme la garantie de l'équipement connecté sera nulle.

Exclusion des dommages indirects ou autres.

Les seuls et uniques recours du client initial sont ceux prévus par la garantie limitée et la garantie de l'équipement connecté. Cette exclusion d'autres garanties expresses s'applique aux garanties expresses écrites ou orales. Rocketfish exclut toute responsabilité pour les blessures aux personnes dans le cadre de la garantie limitée et de la garantie de l'équipement connecté. Rocketfish exclut toute responsabilité relative à des dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, y compris pour les dommages ou perte de propriété (SAUF DANS LE CAS [ET SEULEMENT DANS LE CAS] où Rocketfish accepte d'accorder de façon spécifique et limitée certaines garanties dans le cadre de la garantie de l'équipement connecté), le manque à gagner, l'interruption des affaires, les pertes d'information ou de données. Cette exclusion s'applique même si le dommage ou la perte résulte d'une négligence ou toute autre faute.

REMARQUE : Certains états ou provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que les limitations énoncées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas.

NE PAS UTILISER POUR LES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX OU DE SURVIE OU AUTRES ACTIVITÉS À HAUT RISQUE OU LES AQUARIUMS.

Rocketfish ne vend pas de parasurtenseur pour les activités à haut risque ou les aquariums.

Le parasurtenseur n'est pas conçu ou prévu pour être utilisé dans les emplacements dangereux qui exigent des performance sans faille, y compris le fonctionnement des installations nucléaires, la navigation aérienne ou les systèmes de communication, le contrôle du trafic aérien, les systèmes d'armement, les applications de survie ou médicales, ainsi que pour une utilisation dans des circonstances où une défaillance du parasurtenseur peut entraîner directement la mort, des blessures de personnes ou des dommages physiques important ainsi que des dommages à la propriété ou qui pourraient affecter le fonctionnement ou la sécurité d'un quelconque appareil médical ou de survie (collectivement, « Activités à haut risque »). Rocketfish rejette expressément toute garantie expresse ou implicite d'adaptation aux Activités à haut risque ou aux aquariums. Rocketfish n'autorise pas l'utilisation d'un de ses parasurten-seurs pour les Activités à haut risque ou les aquariums. TOUTE UTILISATION DANS CE CADRE EST INADAPTÉE ET CONSTITUE UN MÉSUSAGE D'UN PARASURTENSEUR DE ROCKETFISH La garantie limitée et la garantie de l'équipement connecté sont régies par les lois des États-Unis et de l'État du Minnesota, sans référence aux principes de résolution des conflits de lois. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Mise en œuvre de la garantie de l'équipement connecté.

Pour déclarer un dommage subi par l'équipement connecté dans le cadre de la garantie de l'équipement connecté, le client initial doit effectuer les démarches ci-après : Fournir une preuve d'achat acceptable (un reçu par exemple) qui prouve que le demandeur est le client initial du parasurtenseur.

Appeler Rocketfish au (800) 620-2790 (appel sans frais) **dans les quinze (15) jours de la date d'un fonctionnement défectueux pour lequel la demande de mise en œuvre de la garantie de l'équipement connecté est effectuée.**

Contactez Rocketfish, en identifiant le parasurtenseur avec le numéro de modèle et les éléments de l'équipement connecté (par fabricant et modèle). Réunir toute information sur les assurances éventuelles ou autres recours dont le client initial peut se prévaloir, ainsi que le nom du fournisseur d'électricité à l'endroit où est installé l'équipement connecté. Rocketfish vous enverra alors des instructions complémentaires et les formulaires adaptés à la déclaration de sinistre.

Obligations de Rocketfish

Rocketfish inspectera et vérifiera le parasurtenseur et les éléments de l'équipement connecté (ou à la seule discrétion de Rocketfish, la déclaration écrite du client initial accompagnée de l'estimation du coût de la réparation pour ces éléments). Le parasurtenseur doit être retourné pour inspection. Si le dommage à l'équipement connecté est couvert par la garantie de l'équipement connecté, la seule obligation de Rocketfish et l'unique recours du client initial sont : la réparation (ou le paiement du coût de la réparation) ou le remplacement de l'équipement connecté par Rocketfish; ou à la discrétion de Rocketfish, dans la limite permise par la loi, le paiement par Rocketfish au client initial du montant des dommages acceptés pour l'équipement connecté. Le « Montant des dommages acceptés » pour tous les éléments de l'équipement connecté du client initial devra être inférieur au montant déterminé dans le cadre de la clause (1) ou (2) ci-après, réduit de tout montant décrit dans la clause (3) ci-dessous :

La juste valeur marchande de l'équipement connecté telle que calculée en prenant le montant le plus bas (a) du prix de vente moyen d'un élément identique ou similaire sur eBayMD, (b) de la liste de prix du Livre bleu publié par Orion (ou si cette liste de prix n'est plus publiée, un prix public ou un tarif publié considéré comme raisonnable par Rocketfish), ou (c) le prix le plus bas d'un élément identique ou similaire pouvant être acheté aux États-Unis ; ou Le montant assuré pour tout équipement connecté tel que fixé ci-après, diminué du :

montant de tout paiement reçu ou à recevoir par le client initial d'une assurance, d'autres garanties ou garanties prolongées ou de toute autre source ou personne pour l'équipement connecté ou les dommages subis par cet équipement, de façon à ce que la responsabilité maximale de Rocketfish soit réduite afin de tenir compte de tous les autres paiements ou sources d'indemnisation.

Si Rocketfish remplace l'équipement connecté ou paie le montant des dommages acceptés au client initial, ce dernier transmettra tous les éléments endommagés à Rocketfish sans garantie pour le client initial, mais libre de tout droit de rétention ou autre intérêt.

Rocketfish se réserve le droit d'inspecter le parasurtenseur, l'équipement connecté endommagé ainsi que le site où les dommages se sont produits. Les frais d'expédition du parasurtenseur et de l'équipement endommagé à Rocketfish aux fins d'examen (y compris les frais de retour) seront à la charge exclusive du client initial. Rocketfish se réserve le droit de négocier le coût et de choisir l'endroit où toute réparation sera effectuée et Rocketfish doit être notifié et doit approuver tout centre de réparation préalable-ment à la réparation de tout équipement connecté. Toute réparation ou modification de l'équipement connecté ou du parasurtenseur par un centre ou une entité non approuvés par Rocketfish annule cette garantie de l'équipement connecté. Si Rocketfish détermine, à sa seule discrétion, qu'il n'est pas possible d'expédier l'équipement endommagé à Rocketfish, Rocketfish peut désigner, à sa seule discrétion, un centre de réparation pour l'inspection et l'évaluation du coût de réparation de l'équipement. Le coût, s'il existe, de l'expédition de l'équipement à ce centre de réparation et de ce centre et d'une telle évaluation sera à la charge du seul client initial. L'équipement endommagé doit rester disponible pour inspection tant que la demande de remboursement au titre de la garantie n'a pas été finalisée. Quand les demandes d'indemnisation auront été acceptées, Rocketfish se

réserve le droit de subrogation dans le cadre de toute police d'assurance que le demandeur peut avoir.

Le client initial, doit lire attentivement les conditions générales suivantes avant d'utiliser le parasurtenseur. En utilisant le parasurtenseur, le client initial accepte d'être lié par et de devenir partie des conditions de la garantie limitée et de la garantie de l'équipement connecté prévus dans ce document. Si le client initial n'est pas d'accord avec les conditions de la garantie limitée et de la garantie de l'équipement connecté, il devra retourner le parasurtenseur pour un remboursement intégral avant de l'utiliser.

GARANTIE DE L'ÉQUIPEMENT CONNECTÉ

Le client initial est garanti pendant la durée de vie du parasurtenseur contre certains dommages dus à un vice de fabrication ou de matériaux s'il est connecté directement et correctement à l'équipement électronique (ci-après nommé l'« équipement connecté »), sous réserve des conditions décrites ci-dessous.

La garantie de l'équipement connecté ne constitue pas une couverture au premier dollar. L'obligation de Rocketfish est diminuée de tout montant que le client initial est en droit de recevoir d'autres sources pour l'équipement connecté, y compris l'assurance, une autre garantie ou garantie prolongée, que le client initial mette en œuvre ou non ces couvertures, y compris mais non limité à une demande d'indemnité dans le cadre de toute assurance, garantie ou garantie prolongée existante.

Montant assuré de l'équipement connecté

RF-HTS100 : au maximum 50 000,00 USD

RF-HTS105 : au maximum 200 000,00 USD

RF-HTS110 : au maximum 250 000,00 USD

RF-HTS115 : au maximum 300 000,00 USD

RF-HTS120 : au maximum 350 000,00 USD

RF-HTS125 : au maximum 100 000,00 USD

RF-HTS130 : au maximum 150 000,00 USD

RF-HTS205 : au maximum 200 000,00 USD

RF-HTS210 : au maximum 250 000,00 USD

RF-HTS1215 : au maximum 50 000,00 USD

RF-HTS1415 : au maximum 100 000,00 USD

RF-HTS1615 : au maximum 150 000,00 USD

RF-HTS2715 : au maximum 200 000,00 USD

RF-HTS2815 : au maximum 250 000,00 USD

Garantie limitée d'un an

Voir la deuxième page de ce document ou aller sur site www.rocketfishproducts.com pour toute information complémentaire.

Pour contacter Rocketfish :

Pour le service à la clientèle, appeler le 1-800-620-2790

www.rocketfishproducts.com

Pour nous contacter :

Rocketfish, 7601 Penn Avenue South, Richfield, MN 55423-3645, (800) 620-2790 (appel sans frais). Rocketfish est le garant dans le cadre de cette garantie limitée et de la garantie de l'équipement connecté. Vous pouvez également visiter le site de Rocketfish sur l'Internet à l'adresse www.rocketfishproducts.com. La responsabilité maximale de Rocketfish dans le cadre de cette garantie de l'équipement connecté est limitée au Montant assuré de l'équipement connecté (en fonction du numéro de modèle tel que décrit ci-dessus).

ROCKETFISH est une marque de commerce de Best Buy et ses affiliés. Déposée dans certains pays. Distribué par Best Buy Purchasing, LLC 7601 Penn Av. South, Richfield, MN 55423 É.-U. © 2015 Best Buy. Tous droits réservés. Fabriqué en Chine

Garantie limitée d’un an du produit

Rocketfish Products (« Rocketfish ») garantit au premier acheteur de ce RF-HTS100, RF-HTS105, RF-HTS110, RF-HTS115, RF-HTS120, RF-HTS125, RF-HTS130, RF-HTS205, RF-HTS210, RF-HTS1215, RF-HTS1415, RF-HTS1615, RF-HTS2715 ou RF-HTS2815 neuf (« Produit »), qu’il est exempt de vices de fabrication et de main-d’œuvre à l’origine, pour une période d’un (1) an à partir de la date d’achat du Produit (« Période de garantie »). Ce Produit doit avoir été acheté chez un revendeur agréé des produits de la marque Rocketfish et emballé avec cette déclaration de garantie. Cette garantie ne couvre pas les Produits remis à neuf. Les conditions de la présente garantie s’appliquent à tout Produit pour lequel Rocketfish est notifié pendant la Période de garantie, d’un vice couvert par cette garantie qui nécessite une réparation.

Quelle est la durée de la couverture?

La Période de garantie dure un an (365 jours) à compter de la date d’achat de ce Produit. La date d’achat est imprimée sur le reçu fourni avec le produit.

Que couvre cette garantie?

Pendant la Période de garantie, si un vice de matériau ou de main-d’œuvre d’origine est détecté sur le Produit par un service de réparation agréé par Rocketfish ou le personnel du magasin, Rocketfish (à sa seule discrétion) : (1) réparera le Produit en utilisant des pièces détachées neuves ou remises à neuf; ou (2) remplacera le Produit par un produit ou des pièces neuves ou remises à neuf de qualité comparable. Les produits et pièces remplacés au titre de cette garantie deviennent la propriété de Rocketfish et ne sont pas retournés à l’acheteur. Si les Produits ou pièces nécessitent une réparation après l’expiration de la Période de garantie, l’acheteur devra payer tous les frais de main-d’œuvre et les pièces. Cette garantie reste en vigueur tant que l’acheteur reste propriétaire du Produit Rocketfish pendant la Période de garantie. La garantie prend fin si le Produit est revendu ou transféré d’une quelconque façon que ce soit à tout autre propriétaire.

Comment obtenir une réparation sous garantie?

Si le Produit a été acheté chez un détaillant, le rapporter accompagné du reçu original chez ce détaillant. Prendre soin de remettre le Produit dans son emballage d’origine ou dans un emballage qui procure la même qualité de protection que celui d’origine. Si le Produit a été acheté en ligne, l’expédier accompagné du reçu original à l’adresse indiquée sur le site Web. Prendre soin de remettre le Produit dans son emballage d’origine ou dans un emballage qui procure la même qualité de protection que celui d’origine.

Où cette garantie s’applique-t-elle?

Cette garantie ne s’applique qu’à l’acheteur original du Produit aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

Ce qui n’est pas couvert par cette garantie limitée

La présente garantie ne couvre pas :

la formation du client;

l’installation;

les réglages de configuration;

les dommages esthétiques;

les dommages résultants de catastrophes naturelles telles que la foudre;

les accidents;

une utilisation inadaptée;

une manipulation abusive;

la négligence;

une utilisation commerciale;

la modification de tout ou partie du Produit, y compris l’antenne.

La présente garantie ne couvre pas non plus :

les dommages ayant pour origine une utilisation ou une maintenance défectueuse;

la connexion à une source électrique dont la tension est inadéquate;

toute réparation effectuée par quiconque autre qu’un service de réparation agréé par Rocketfish pour la réparation du Produit;

les produits vendus en l’état ou hors service;

les consommables tels que les fusibles ou les piles;

les produits dont le numéro de série usine a été altéré ou enlevé.

LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT, TELS QU’OFFERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE, CONSTITUENT LE SEUL RECOURS DE L’ACHETEUR.

ROCKETFISH NE SAURAIT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES

ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, RÉSULTANT DE L’INEXÉCUTION D’UNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE SUR CE PRODUIT, Y COMPRIS, SANS S’Y LIMITER, LA PERTE DE DONNÉES, L’IMPOSSIBILITÉ D’UTILISER LE PRODUIT, L’INTERRUPTION D’ACTIVITÉ OU LA PERTE DE PROFITS. ROCKETFISH PRODUCTS N’OCTROIE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE RELATIVE À CE PRODUIT; TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES POUR CE PRODUIT, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D’ADÉQUATION À UN BUT PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS ET AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NE S’APPLIQUERA APRÈS LA PÉRIODE DE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS ET PROVINCES NE RECONNAISSENT PAS LES LIMITATIONS DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES GARANTIES IMPLICITES. PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S’APPLIQUER À L’ACHETEUR ORIGINAL. LA PRÉSENTE GARANTIE DONNE À L’ACHETEUR DES GARANTIES JURIDIQUES SPÉCIFIQUES; IL PEUT AUSSI BÉNÉFICIER D’AUTRES GARANTIES QUI VARIENT D’UN ÉTAT OU D’UNE PROVINCE À L’AUTRE.